

Attestation de capacité

délivrée en application de l'article R. 543-106
du code de l'environnement

N° 15530

Conformément à l'article R543-106 du code de l'environnement, l'organisme Cetim agréé par décision ministérielle en date du 18 décembre 2008, atteste que l'opérateur MOTIF de numéro SIRET : 3820638730002

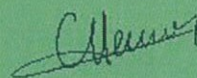
Dispose des capacités nécessaires pour effectuer les activités suivantes :

CATEGORIE I : Contrôle d'étanchéité, maintenance et entretien, mise en service, récupération des fluides de tous les équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur.

L'attestation de capacité est attribuée pour une période de 5 ans à compter du 02/07/2009. Elle pourra être suspendue ou retirée avant sa date d'échéance dans les cas prévus aux articles R. 543-101 et R. 543-104 du code de l'environnement.

Date : 02/07/2009

Pour le directeur général
Philippe Choderlos de Laclos et par délégation
Le responsable de la certification
Christophe Hermon



Le Cetim est agréé pour la délivrance des attestations de capacité aux opérateurs relevant des catégories I, II, III et IV en application de l'article R.543-108 du code de l'environnement.



Centre technique des industries mécaniques

Siège social 52, avenue Félix-Louat - B.P. 80067 - 60304 Senlis Cedex Tél. 03 44 67 30 00
Centre Technique, régi par les articles L342.1 à L312.13 du Code de la Recherche
Centre Technique, loi du 22 juillet 1948 N° Siren 775629074 Code APE 731Z